FMEP
ZMLP

**Communiqué de presse** *(embargo jsuqu'à 15h00)*

# Assemblée des délégués du 7 novembre 2026

## La FMEP élit un nouveau président et adopte à l'unanimité une résolution en faveur du renchérissement 2027

**Réunie samedi 7 novembre 2026 à l'Aula de la HES-SO Valais-Wallis à Sierre, en présence de plus de 200 délégués, l'Assemblée des délégués de la Fédération des magistrats, des enseignants et du personnel de l'État du Valais et du secteur paraétatique (FMEP) a été marquée par trois décisions importantes : l'élection de Julien Dubuis à la présidence de la Fédération, l'admission d'une nouvelle association professionnelle et l'adoption à l'unanimité d'une résolution demandant la compensation intégrale du renchérissement pour 2027.**

### Une Assemblée placée sous le signe du dialogue et de l'engagement fédératif

L'Assemblée des délégués de la FMEP, outre les trois points évoqués ci-dessus et qui font l'objets de paragraphes particuliers ci-après, a passé en revue les principales activités statutaires de la Fédération.

La deuxième partie de l'Assemblée a été marquée par les interventions de Mme Franziska Biner et de M. Christophe Darbellay, membres du Conseil d'État, invités à intervenir sur plusieurs dossiers d'actualité concernant le personnel de l'État du Valais et des institutions paraétatiques subventionnées.

Les prises de parole ont notamment porté sur le budget 2027, l'avancement du projet d'évaluation des fonctions (EVAFO), les besoins en effectifs de l'administration cantonale ainsi que les problématiques liées à la charge de travail et au stress professionnel.

Plusieurs thématiques concernant l'enseignement ont également été abordées, notamment les réformes de l'école valaisanne, la cantonalisation des directions d'écoles et le projet de loi sur l'Université du Valais, sans oublier les questions relatives à la protection de la personnalité des collaboratrices et collaborateurs.

### Julien Dubuis élu à la présidence de la FMEP

Les délégués ont élu par acclamation à la présidence de la FMEP, Julien Dubuis, membre de l'AVPES et enseignant au Lycée-Collège Ella Maillart à Sion.

Il succède à Thomas Progin et entrera officiellement en fonction le lundi 9 novembre 2026. Cette élection marque une nouvelle étape dans la vie de la Fédération, qui poursuit son engagement en faveur de la défense des intérêts métiers et des conditions de travail de l'ensemble du personnel de l'État du Valais et des institutions paraétatiques subventionnées.

Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais
Zentralverband der Magistraten, der Lehrerschaft und des Personals des Staates Wallis

Rue Pré-Fleuri 9 ■ CP 247 ■ 1951 Sion ■ Tél. 027 323 40 43 ■ Fax 027 323 40 50 ■ info@fmep.ch ■ fmep.ch

## Une quinzième association rejoint la FMEP

L'Assemblée des délégués a également accepté l'adhésion de l'association du personnel « PEKING » de Kinderdorf Leuk.

Avec cette nouvelle intégration, la FMEP compte désormais 15 associations affiliées sous son toit, renforçant ainsi sa représentativité auprès du personnel des différentes institutions publiques et paraétatiques valaisannes.

## Renchérissement 2027 : une résolution adoptée à l'unanimité

L'un des temps forts de cette Assemblée a été l'adoption, à l'unanimité, d'une résolution concernant la décision du Conseil d'État de renoncer à la compensation du renchérissement pour 2027.

Le projet de budget 2027 de l'État du Valais, qui avoisine les 4,9 milliards de francs, prévoit un excédent de revenus de 700'000 francs et un excédent de financement de 800'000 francs, respectant ainsi les exigences constitutionnelles d'équilibre financier. Par ailleurs, les comptes de l'État ont régulièrement affiché, au cours des dix dernières années, des résultats sensiblement meilleurs que les prévisions budgétaires.

Dans ce contexte, **la FMEP peine à comprendre la décision du Conseil d'État de renoncer à la compensation du renchérissement pour 2027**, alors que les éléments financiers présentés ne permettent pas, à ses yeux, de justifier une telle mesure.

La FMEP demande ainsi que le Grand Conseil, lors de l'examen du budget 2027, accorde une attention particulière aux dispositions de l'article 19a de la LTrait, qui prévoit une adaptation annuelle des éléments du traitement au renchérissement, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation du mois de mars, tout en prenant en considération la situation financière de l'État.

La Faitière prend également acte avec satisfaction des perspectives de compensation intégrale du renchérissement des échelles salariales prévues pour les années 2028 à 2030 dans la planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2027–2030.

**La FMEP rappelle que la compensation du renchérissement ne constitue pas une augmentation salariale réelle, mais vise avant tout à préserver le pouvoir d'achat du personnel**.

Cette décision dépasse par ailleurs le seul personnel de l'État du Valais. De nombreuses institutions paraétatiques subventionnées, tout comme les communes, ou les CMS-EMS se réfèrent aux décisions de l'État en matière de politique salariale. L'absence de compensation est donc susceptible d'avoir des répercussions plus larges sur le pouvoir d'achat et sur l'économie valaisanne.


Rue Pré-Fleuri 9 ■ CP 247 ■ 1951 Sion ■ Tél. 027 323 40 43 ■ Fax 027 323 40 50 ■ info@fmep.ch ■ fmep.ch

FMEP
ZMLP

**Par cette résolution, adoptée à l'unanimité, l'Assemblée des délégués demande :**

- au Conseil d'État de reconsidérer sa décision de renoncer à la compensation du renchérissement pour 2027 ;
- au Grand Conseil, dans le cadre du traitement du budget 2027, d'octroyer l'intégralité de la compensation du renchérissement de 0,8 % dès le 1er janvier 2027 ;
- au Conseil d'État et au Grand Conseil de veiller à ce que cette compensation bénéficie également au personnel des institutions paraétatiques subventionnées, avec une adaptation correspondante des subventions et enveloppes budgétaires, sans réduction d'autres dotations.

## L'Assemblée des délégués de la FMEP demande ainsi l'octroi intégral du renchérissement de 0,8 % au 1er janvier 2027.

**La FMEP poursuivra ses démarches auprès du Conseil d'État et du Grand Conseil**

À travers cette résolution, l'Assemblée des délégués adresse un message clair aux autorités cantonales sur l'importance de préserver le pouvoir d'achat de l'ensemble du personnel.

La FMEP poursuivra ses démarches auprès du Conseil d'État et du Grand Conseil dans un esprit de dialogue et de partenariat social, afin de défendre une compensation du renchérissement conforme au cadre légal et à la situation financière du Canton.

**La Fédération restera également particulièrement attentive aux conséquences des futures mesures budgétaires sur les conditions de travail du personnel et sur la qualité des prestations publiques, notamment dans le cadre du Plan d'équilibre financier annoncé par le Conseil d'État, qui prévoit des mesures à hauteur de 180 millions de francs d'ici 2030.**

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec :
Pour le français :
M. Stéphane Pont, Secrétaire général
079/572.34.08 - stephane.pont@fmep.ch

Pour l'allemand :
Mme Patricia Biner, membre de la Conférence des présidents
079 602 60 79 – patricia.biner@edu.vs.ch